



Datum / Date: 2/09/2016
Uur / Heure: 15:51
Vraag / Question: 13332

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Johan VAN OVERTVELDT, Ministre des Finances,
concernant le sommet de l'Eurogroupe du 9 septembre 2016
- déposée le 30 aout 2016 -**

Monsieur le Ministre,

En mai dernier, les ministres des Finances de l'Eurogroupe s'accordaient sur le déblocage d'un nouveau prêt à la Grèce à hauteur 10.3 milliards d'euros, à la suite du vote par le parlement grec de différentes réformes exigées par ses créanciers internationaux.

Des discussions avaient également été entamées sur une liste de mesures potentielles dans la perspective d'un allègement de la dette grecque. Parmi les pistes avancées, figuraient notamment la diminution des taux d'intérêt des prêts consentis à la Grèce, l'allongement des périodes de grâce ou encore la rétrocession de certaines sommes gagnées par les créanciers sur les intérêts de la dette.

Dernièrement, le Ministre grec des Finances s'est rendu à Bruxelles dans le cadre des discussions préparatoires au sommet de l'Eurogroupe qui se tiendra le 9 septembre prochain. L'objectif sera d'y élaborer les modalités d'un nouveau prêt de trois milliards d'euros, en échange d'efforts supplémentaires à consentir par Athènes. Le FMI ne s'est quant à lui pas encore prononcé sur sa participation à l'actuel plan d'aide, attendant un allègement concret de la dette ainsi que des précisions claires et chiffrées sur la restructuration de celle-ci.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Au cours de ces discussions préparatoires, des précisions sur les mesures à préconiser dans le cadre d'un allègement de la dette grecque ont-elles pu être apportées ? Si oui, lesquelles sont-elles ?
- Pouvez-vous m'informer plus en détail de l'ampleur actuelle de l'exposition du secteur privé et public belge par rapport à la dette grecque ? L'impact des différentes mesures envisagées dans le cadre d'une restructuration de la dette a-t-elle déjà pu être chiffrée par votre département ? Dans l'affirmative, quels sont les chiffres avancés ?
- Qu'en est-il de l'état d'avancement des négociations actuelles avec le Fonds Monétaire International quant à sa possible participation au troisième plan d'aide accordé à la Grèce ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du Ministre des Finances, à la question orale en Commission n° 13332 de Madame Katrin JADIN, concernant « le sommet de l'Eurogroupe du 9 septembre 2016 »

- 1) Les éventuelles mesures visant à alléger la dette grecque seront à court terme principalement axées sur la gestion de la dette par le MES (mécanisme européen de stabilité). Le MES développera plus en détail ces mesures et examinera ce qui est possible. Ces mesures n'auront pas d'impact sur la Belgique. A moyen terme, il s'agit de mesures prévues en cas d'exécution fructueuse du programme en juin 2018. En l'occurrence, il s'agit du remboursement des profits SMP et ANFA à compter de 2017 jusque 2026 et le remboursement anticipé d'une partie du prêt bilatéral de 1,95 milliard de la Belgique à la Grèce. Ceci aura un impact limité mais positif sur la dette belge. L'impact d'éventuelles moins-values d'intérêt sur le budget sera également limité. Les mesures à long terme concernent la poursuite du reprofilage des prêts FESF (fonds européen de stabilité financière) et le plafonnement et le report de paiements d'intérêt. De telles mesures n'auront pas d'impact sur la Belgique.

- 2) Je ne dispose pas de chiffres sur l'exposition du secteur privé par rapport à la dette grecque. La Belgique dispose au total d'une exposition de 6,82 milliards d'euros par rapport à la Grèce sous la forme de prêts bilatéraux (1,98 milliard) et de garanties accordées au FESF (4,87 milliards d'euros). Ces 6,82 milliards d'euros ont déjà été intégrés à la dette publique. La contribution belge au programme ANFA est de 78 millions d'euros pour la période 2016 – 2020 et de 153,3 millions d'euros pour la période 2016-2025 dans le cadre du programme SMP.

- 3) En ce qui concerne le Fonds Monétaire International, le FMI est une institution indépendante et décidera de participer ou non au troisième programme. Pour qu'il monte à bord, le FMI doit avoir l'assurance que l'analyse de la soutenabilité de la dette (DSA) démontre une viabilité solide des finances publiques grecques et par ailleurs, que la Grèce mette en œuvre les réformes adéquates.